

# De la bonne manière de transmettre des articles pour le site diocésain

---

## 1 Composition d'un article sur le site internet

Sur le site du diocèse, un article annonce une actualité, un évènement, un « retour sur », ...

Les articles contiennent :

- Un titre
- Le texte (description détaillée)
- Une image/photo d'entête au format 16/9<sup>e</sup> (voir ci-dessous le point 2.2)
- Des documents téléchargeables (affiche, flyer, ...)
- Des médias (son, vidéo, diaporama)
- Des liens (vers des pages du site du diocèse ou vers des sites extérieurs)

Pour les évènements (Agenda), il faut les dates et horaires ainsi que l'adresse précise (pour permettre une géolocalisation via Google Map).

## 2 Recommandations

### 2.1 Le texte d'un article ou page

Le texte doit être transmis au format proposé par votre traitement de texte (.docx pour Word, .odt pour Open Office Writer). Le document transmis ne doit pas contenir de photos (celles-ci seront envoyées à part). Il n'y a pas de longueur limite pour le texte mais il faut cependant éviter de faire des textes trop longs. Utiliser le plus possible des paragraphes courts avec des titres.

A noter que le Service Communication se réserve le droit d'apporter des modifications aux textes transmis tant sur la forme que sur le contenu dans le respect de notre charte de publication.

### 2.2 Les images

#### 2.2.1 Images à transmettre

On entend par images : les dessins, logos, photos.

Comme les images ne sont pas destinées à l'impression mais seulement à l'illustration d'un texte visible sur l'écran, elles n'ont pas besoin d'une résolution élevée. Le poids (au sens informatique du terme) des photos ne doit pas excéder 500 Ko. Une résolution optimale est comprise entre 150 et 250 Ko. C'est plus rapide à envoyer par mail et directement exploitable pour le site diocésain.

Pour les articles, les images actuellement sur le site ont une largeur maximale de 1000 pixels (hauteur ou largeur en fonction du format). La photo principale qui illustre l'article doit être au format 16/9<sup>e</sup> soit 1000\*563px.

# De la bonne manière de transmettre des articles pour le site diocésain

---

Pour l'agenda, on utilise soit les images telles que décrites précédemment soit directement les affiches ou flyer de l'évènement (il peut être envoyé soit au format PDF ou JPG).

## 2.2.2 Redimensionner une image

Pour modifier la taille d'une photo, si vous n'avez pas de logiciel spécifique de traitement d'image tels que **Photoshop**, **Gimp**, ..., vous pouvez utiliser l'outil **Paint** (fournit avec tout ordinateur qui se respecte) via : *bouton démarrer / tous les programmes / Accessoires / Paint*

Copiez la photo dans le logiciel et utilisez l'option « *redimensionnement* ». Passez en « *Pixels* » et en fonction du format de la photo (paysage ou portrait), remplacez les valeurs de la case « *horizontal* » ou « *vertical* » avec les valeurs précitées. Enregistrez la photo sous un nouveau nom (pour ne pas écraser l'original).

Vous pouvez envoyer plusieurs photos par mail (le poids total ne doit pas excéder 3 Mo). Le mieux étant des envois ne dépassant pas 500 à 800 Ko. Plusieurs envois peuvent être ainsi nécessaires.

Attention également aux droits dont vous disposez sur les images.

Si le nombre de photos est élevé (supérieur à 12), il est préférable de les déposer sur un compte externe (Google photo, Flickr, ...) et d'envoyer le lien via mail. Il est également possible de les envoyer grouper via l'outil **weTransfer**

## 2.3 Les documents téléchargeables

Les documents téléchargeables tels qu'affiche, plaquette, formulaire d'inscription, ... doivent être envoyés au format pdf. Attention également au poids du fichier pdf, lui aussi, dans la mesure du possible, ne doit pas excéder 2 Mo. Un document trop lourd à télécharger est généralement ignoré par un internaute.

Lorsque vous créez un fichier pdf (à partir de Word par exemple), n'oubliez pas de compresser les images avant la sauvegarde du document. (Pour Word 2007, sélectionner l'image puis faire « Outils Images / Compresser les images »).

## 2.4 Les médias

### 2.4.1 Les enregistrements audio

Les enregistrements audio doivent être au format mp3. On peut utiliser le logiciel Audacity (gratuit) pour traduire n'importe quel format audio en mp3.

# De la bonne manière de transmettre des articles pour le site diocésain

---

## 2.4.2 Les vidéos

Par principe, les vidéos ne sont pas stockées sur les serveurs internet de la CEF (où est hébergé le site diocésain), on préfère les déposer sur YouTube (avec des droits restreints) et utiliser les outils de YouTube pour les lire via le site diocésain

## 2.5 Les liens

Si vous avez des liens (vers des sites extérieurs) dans le texte de votre article ou page, vérifiez bien qu'ils soient actifs et qu'ils ne retournent pas une erreur (du style : erreur 404, page non trouvée).